



telesurveillant contrat abusif

Par **cadoret**, le **19/11/2008** à **17:32**

bonjour

en 1999 nous aions fait appel a societe telesurveillance PROTECTION ON et nous avons signer un contrat qui nous liés pendant 48 mois nous l avons renouveler 2 fois sans aucun probleme mais les clauses 48 mois nous l avons decouper en lisant le contrat,au mois aout 2008 nous avons acheter un local professionnel ou une alarme est dejas en place donc je ne pouvais pas reprendre la premiere j ai donc envoyer un courrier a/r a protection ON pas de reponse si bien que lorsque nous sommes demenager .ils ne veullent rien savoir nous n avons plus d arlarme chez eux mais faut continuer a payer les factures .peut t on leurs demander de dimunuer les echeances du faite qu il ne surveille plus rien ,de plus il se sont manifesters le 25 aout 2008 comme comme il y avait une mauvaise reception le tout etait brancher sur la ligne du fax et au 01/08/2008 nous avons fait transferer toute nos lignes de telephonnes alors depuis le 01/08/08 je peux considere qu il non pas surveiller mon atelier et mes bureaux si non il se serait immediatement aperçus que la ligne etait couper,besoin aide il me reclame 5800 € et moi je prefere payer mes charges et mes salarier.